



MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la Municipalité

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
Alex Brouillard, directeur des finances et greffier-trésorier adjoint de la susdite municipalité,

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 7 avril 2025, le Règlement 1011-2025 relatif à un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

QU'un avis de motion a été donné le 10 mars 2025, par Jason Bergeron, conseiller no 3, et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance.

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

DONNÉ à Saint-Apollinaire le **9 avril 2025**.

---

Alex Brouillard  
Directeur des finances et greffier-trésorier adjoint

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Alex Brouillard, directeur des finances et greffier de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le **9 avril 2025**.

---

Alex Brouillard  
Directeur des finances et greffier-trésorier adjoint